



Construisons ensemble, l'action sociale d'aujourd'hui et de demain

Le mot de la Présidente

- L'actualité nationale
- L'actualité départementale
- L'actualité de l'UDCCAS 62
- Calendrier
- Formation



Le mot de la Présidente



Chers membres de l'UDCCAS du Pas-de-Calais,

C'est avec beaucoup de bonheur, et un peu de fierté, que je vous transmets la toute première lettre d'information de notre Union départementale. Depuis la rentrée de septembre, notre Union a engagé une phase de structuration, grâce notamment à l'appui du Conseil départemental, et le développement de notre communication en est l'une des premières traductions concrètes. D'autres projets sont en cours avec notamment la création d'un site internet. Cette lettre a pour ambition de relayer l'activité de notre Union mais également de vous informer de l'actualité départementale et/ou nationale en lien avec les actions que nous menons, les instances dans

lesquelles nous siégeons ou les démarches, initiatives, projets auxquels nous sommes associés. Dans un premier temps, elle vous sera adressée tous les deux mois, puis avec une périodicité plus régulière à mesure que l'UD pourra étoffer son équipe. J'espère que cet outil nouveau vous sera utile et vous en souhaite une excellente lecture !

« C'est avec beaucoup de bonheur, et un peu de fierté que je vous transmets la toute première lettre d'information »

Annie Adancourt, Présidente de l'UDCCAS du Pas de Calais

Actualité nationale

Retour sur le Conseil national de l'UNCCAS et la journée des UDCCAS

Ces deux réunions, les premières du nouveau mandat, se sont tenues le 22 septembre dernier à Alfortville, ville de Luc Carvounas, nouveau Président national de l'UNCCAS. Une soixantaine de participants pour échanger sur l'actualité et les enjeux des politiques sociales de proximité et présenter les orientations du Président concernant le réseau des UDCCAS. En la matière et en écho à l'enquête réalisée auprès des présidents d'Unions départementales, le Président national a réaffirmé son attachement au maillage territorial constitué par les UDCCAS ainsi que sa volonté de se rendre dans chaque UD afin de rencontrer leurs équipes et adhérents.

Actualité départementale

Mobilisation en faveur des SAAD publics

La validation par le Gouvernement de l'avenant 43 à la convention collective de l'aide à domicile génère de fait une situation inégalitaire à l'égard de nos services publics, trop souvent oubliés par les pouvoirs publics, alors qu'ils connaissent, tout comme le secteur associatif, des difficultés budgétaires. L'Union départementale a donc adressé un courrier au Président du Conseil départemental afin de le sensibiliser à la question et de solliciter l'appui du Département. L'Union a également pu présenter les spécificités des SAAD publics et faire état de leurs attentes lors d'un atelier législatif organisé début novembre par la Sénatrice Cathy Apourceau-Poly. Enfin, suite aux propos tenus par la Ministre de l'Autonomie, évoquant lors d'une interview récente à la radio, la réflexion à l'étude d'un soutien financier au secteur privé lucratif, l'UDCCAS a interpellé l'Union nationale afin qu'elle puisse se mobiliser et demander un traitement identique pour nos services d'aide à domicile. La Présidente de l'Union départementale avait déjà interpellé la Ministre sur la situation des SAAD publics lors d'une visite sur la commune de Barlin en mai dernier.



[Courrier adressé au Président du Conseil départemental](#) (ou cf. fin de la lettre d'information)

Engagement d'une réflexion sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Le Département, en la personne du Vice-Président chargé de l'insertion, a souhaité engager une réflexion sur la situation des bénéficiaires du RSA inscrits dans le dispositif depuis plus de 5 ans. A l'échelle du Pas-de-Calais, c'est 51% des allocataires, dans un contexte marqué par une dominante féminine (63%) et un public relativement jeune (73 % ont moins de 50 ans). Pourquoi demeurent-ils aussi longtemps dans le dispositif ?

Quels sont les freins persistants à lever ? Quelles évolutions apporter dans l'accompagnement ? Autant de questions qui ont été soumises à la concertation lors d'une journée d'échanges organisée le 23 novembre à l'Hôtel du Département. Les CCAS/CIAS/SIVOM et l'UDCCAS ont apporté leur contribution à la réflexion en témoignant de la réalité de leur intervention et en exprimant leurs constats et attentes qu'il s'agisse de l'évolution des publics orientés, du fonctionnement de la plateforme d'orientation ou encore du processus de conventionnement avec le Département et du contenu des contrats d'insertion. La rencontre du 23 novembre a été préparée lors de deux réunions de travail avec les référents RSA des CCAS/CIAS et SIVOM, les 8 et 18 novembre, à Ruitz et Saint Martin les Boulogne.

Logement : l'heure du bilan pour le département



Le Département a présenté le 16 septembre dernier le bilan du fonds de solidarité logement pour l'année 2020. Un dispositif central dans l'accès et le maintien dans le logement avec près de 4000 aides financières attribuées pour un montant global de 2 800 000 €. Sur le volet « Accompagnement social individuel », c'est presque 3000 ménages qui ont pu être soutenus. Quant aux aides au titre de la précarité énergétique, elles représentent un budget de l'ordre de 708 000 € pour 1420 dossiers acceptés. En parallèle, le Département engage le travail de réécriture du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). L'UDCCAS est associée aux réflexions et participe aux différents groupes thématiques : précarité énergétique, habitat indigne, coordination des acteurs... N'hésitez pas à faire remonter auprès de l'UD vos réflexions, sujets de préoccupation, attentes, etc. afin que nous puissions les relayer auprès du Conseil départemental.

[Pour consulter le bilan FSL complet \(](#)

Actualités de l'UDCCAS 62

Formalisation du partenariat avec le Département

Après discussion, les démarches menées auprès du Département pour le convaincre de la pertinence d'un partenariat formalisé avec l'UDCCAS ont porté leurs fruits. Signée fin 2020, la convention CD/UDCCAS permet à notre Union départementale de disposer de moyens financiers pour structurer son organisation et faciliter le travail mené au quotidien auprès de ses adhérents mais aussi de ses partenaires et nombreuses institutions en lien avec l'action des CCAS/CIAS. La convention s'articule autour de quatre axes d'interventions communes (Insertion sociale et professionnelle, Autonomie, Logement/Energie et Travail social) et fixe des objectifs à l'UD, notamment pour accompagner le déploiement des politiques départementales. Les CCAS/CIAS seront bien évidemment mis à contribution pour la réalisation de ces objectifs et l'Union reviendra vers vous très prochainement dans le cadre du bilan intermédiaire de réalisation de la convention.

La CARSAT apporte son soutien l'UDCCAS



Dans le prolongement du partenariat national entre l'UNCCAS et la CNAV, la CARSAT des Hauts de France a pris l'attache de l'ensemble des Unions départementales de la région afin de leur proposer de développer une action partenariale formalisée par une convention cadre réunissant les UDCCAS ainsi qu'une convention opérationnelle propre à chaque Union. La convention cadre a été signée le 17 novembre dernier entre le Directeur général de la CARSAT, la Présidente de l'UD du Pas-de-Calais et les représentants des autres départements. Concernant notre Union départementale, les axes opérationnels concerneront l'échange et la valorisation des expériences,

la préparation du départ à la retraite, la professionnalisation des agents des CCAS/CIAS/SIVOM et le relais de la politique d'action sociale de la CARSAT, avec notamment le déploiement du nouveau dispositif d'accompagnement des personnes âgées à domicile, OSCAR, qui se substituera courant 2022 aux Paniers de services. La CARSAT apportera à l'UD une aide financière permettant le développement d'outils et l'organisation de sessions de formation/information.

L'UD communiquera le programme d'actions dès la formalisation de la convention opérationnelle qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année.



Calendrier

L'Union départementale a tenu son Conseil d'Administration le **mercredi 24 novembre 2021**, l'occasion de présenter les conventions de partenariat avec le Département et la CARSAT et de faire un point général sur les politiques menées par nos CCAS/CIAS, Sivom et intercommunalités dans le contexte encore tendu de la pandémie. Il a aussi été largement question des actions à engager pour relancer la dynamique de notre réseau après ses longs mois de travail à distance qui n'ont pas rendu faciles les débuts du nouveau mandat des élus municipaux et administrateurs des CCAS/CIAS.

La prochaine **Assemblée générale** a quant à elle été fixée au **17 mars 2021**. Une date à noter dès à présent à vos agendas

Formation

L'UDCCAS reste à l'écoute de vos besoins pour organiser localement des sessions de formation. N'hésitez pas à revenir vers nous !



Ruitz, le 6 octobre 2021

Annie ADANCOURT

Présidente de l'UDCCAS/CIAS du Pas de Calais

Ancien Administrateur de l'UNCCAS

Adjointe au Maire - Vice-Présidente du CCAS de RUITZ

Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du conseil Départemental
Hôtel du Département
62 000 ARRAS

COPIE

Ruitz, le 6 octobre 2021

Monsieur le Président,

La pandémie provoquée par le coronavirus a constitué une épreuve pour notre pays mais elle a aussi permis de mettre en exergue la place centrale et déterminante du secteur social et médico-social dans l'accompagnement et la protection des plus fragiles tout autant que dans le maintien de la cohésion sociale et du lien social.

Les services d'aide à domicile ont tout particulièrement su faire preuve d'une grande réactivité et d'une grande résilience en assurant, au côté et en appui des acteurs sanitaires, la continuité de leurs interventions dans le contexte pourtant insécurisant des premiers temps de l'épidémie, marqués par nombre d'interrogations et d'incertitudes sur la façon de contracter le virus ou de s'en protéger.

Conscient de l'engagement des professionnels, l'Etat a engagé, au travers du Ségur de la Santé, un processus de revalorisation des professions sanitaires, processus duquel ont malheureusement été écartés, une nouvelle fois serait-on tenté de dire, les services d'aide et de maintien à domicile.

Fédérés au sein de la branche de l'aide à domicile, les SAAD en gestion associative ont pu obtenir une revalorisation de leurs intervenants au travers d'un avenant à la convention collective, qui leur ouvre une augmentation de l'ordre de 13 à 15 %, coût financé pour partie par l'Etat, au travers de la CNSA, et par les départements.

On ne peut que se féliciter de cette avancée mais on doit regretter qu'à nouveau, le secteur public de l'aide à domicile en ait été exclu.

Pourtant, les agents qui y exercent leurs missions ont fait preuve du même dévouement, du même engagement et du même professionnalisme et auraient tout autant mérité de voir leurs salaires revus à la hausse.

Cette inéquité crée une concurrence entre le secteur associatif et le secteur public, devenu désormais beaucoup moins attractif. Il y a donc un risque réel de glissement des effectifs vers le secteur privé non lucratif dans un contexte où les collectivités ont déjà d'énormes difficultés de recrutement.

En tant que représentante des CCAS/CIAS gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile, l'Union départementale des CCAS du Pas-de-Calais souhaite vous interpeller officiellement afin que le secteur public ne soit pas absent des dispositifs de reconnaissance et de valorisation du secteur du maintien à domicile pour lequel vous avez rappelé récemment qu'il était au cœur des priorités du Département, tout en affirmant que la mesure salariale inscrite dans l'avenant 43 à la convention collective de la Branche de l'aide à domicile était « indispensable compte tenu de l'engagement quotidien des salariés concernés [et] du défaut d'attractivité des métiers du domicile ».

COPIE

Comment envisager dans ces conditions que les gestionnaires publics n'obtiennent pas le même soutien dès lors que leurs agents ont fait preuve de la même exemplarité et connaissent des conditions de travail et salariales comparables ? Quel signal cela enverrait-il aux collectivités d'être ainsi tenues à l'écart, là où l'initiative privée serait accompagnée, encouragée, soutenue ? Comment imaginer la déception des aides à domicile du secteur public confrontées à cette absence de considération et de reconnaissance ?

Aussi, au nom de l'ensemble des gestionnaires publics de services d'aide et d'accompagnement à domicile, je souhaite connaître les intentions du Département concernant le soutien qui pourra être apporté au secteur public dans un souci d'égalité de traitement avec les acteurs associatifs.

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez nous apporter afin de rassurer les élus engagés dans la politique du maintien à domicile et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Annie ADANCOURT
Président de l'Union départementale des CCAS/CIAS du Pas de Calais

Copyright © 2021 UDCCAS 62, Tous droits réservés

Vous recevez cette lettre d'information car votre CCAS/CIAS adhère à l'UDCCAS 62 et/ou car vous vous êtes inscrits sur le site ou vous en avez fait la demande par mail.

Vous voulez modifier votre abonnement ?

Merci de nous adresser un mail à : udccas62@gmail.com

Responsable de la publication et du traitement des données :

Annie Adancourt, Présidente

RGPD - « Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'Union départementale des CCAS du Pas de Calais – UDCCAS 62. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à udccas62@gmail.com. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».



Vous pouvez télécharger la lettre, les documents sur
le site temporaire de l'UDCCAS 62

<https://udccas62.wixsite.com/website>